



APE PROKOFIEV
18 rue Serge Prokofiev
75016 PARIS
apetreso.prokofiev@gmail.com
www.apeprokofiev.fr

ACTIVITES DE L'APE - Année 2018-2019 - FONCTIONNEMENT

DOCUMENT À CONSERVER

PROGRAMME

Activités proposées :

- Grande Section : danse, théâtre, anglais, karaté, comédie musicale
- Moyenne Section : danse, théâtre, anglais, karaté, comédie musicale

Le planning des activités est présenté dans le bulletin d'inscription.

Remarque karaté : à la demande du professeur, le karaté est plutôt réservé aux enfants nés avant le 30-06-2014. Le professeur décidera si des enfants plus jeunes peuvent participer au cours.

Réserve et exclusion : Dans un souci d'harmonisation des effectifs de chaque cours, le planning des activités a été établi par âge/classe afin de respecter le rythme et le niveau de chaque enfant. L'APE se réserve la possibilité de remanier les groupes si les effectifs étaient trop disparates.

En cas de comportement inadapté d'un enfant perturbant le cours ou en cas de trop grande difficulté pour l'enfant de suivre le cours, l'APE se réserve le droit, au cours du premier trimestre, sur demande du professeur et après consultation des parents, d'exclure l'enfant de l'activité.

LIEU-HORAIRES

Le planning propose des activités tous les jours sauf le mercredi, entre 16h40 à 17h40. Les activités se déroulent dans les locaux de l'école.

Début des cours le **24 septembre 2018 - fin des cours le 28 juin 2019**, hors vacances scolaires.

TARIFS / EFFECTIFS

Chaque activité est facturée 250€ par enfant pour l'année. A partir de la 2ème inscription par famille, l'activité supplémentaire est facturée 230€. L'anglais est facturé à 300€ en raison de la taille plus réduite du groupe. Une cotisation annuelle de 20€ à l'APE est également demandée pour chaque famille.

Pour être prise en compte, l'inscription devra être accompagnée du règlement (par chèque-s, espèces ou virement).

Un paiement fractionné est possible, sous réserve que la demande soit formulée aux membres de l'APE lors des inscriptions. Des attestations de paiement pour les comités d'entreprise sont également disponibles sur demande à apetreso.prokofiev@gmail.com.

Pour des raisons d'assurance et d'efficacité du cours, l'effectif maximal d'un cours est de 8 à 12 enfants, selon la demande du professeur.

En cas d'effectifs trop restreints, l'APE se réserve la possibilité de regrouper plusieurs cours d'une même discipline.

ANNULATION - REMPLACEMENT

En cas d'absence des professeurs, tout sera mis en œuvre par l'APE conjointement avec les professeurs pour faire en sorte que les cours puissent avoir lieu. Si des cours devaient être annulés et non remplacés ils ne seront pas remboursés.

ENTRÉES & SORTIES : NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

A l'inscription de votre enfant, vous adhérez à l'APE et en devenez membre.

Les activités proposées sont extra scolaires et organisées par l'APE. C'est donc l'APE et non l'école qui est responsable d'en assurer le bon déroulement.

Les professeurs assurent la sécurité et la surveillance des enfants pendant leur activité et l'encadrement du goûter (de 16h20 à 16h40) : sauf le karaté. Mais la sortie de chaque cours (et l'entrée et la sortie du karaté) doit être obligatoirement encadrée par des parents/nounous*... **En inscrivant votre enfant, vous vous engagez à participer activement à l'encadrement des sorties (et entrées pour le karaté).** Les responsables de l'APE de chaque activité vous contacteront régulièrement tout au long de l'année pour organiser les plannings, et se réservent la possibilité d'assigner aux parents des dates a priori. En cas d'impossibilité d'assurer l'entrée/sortie il sera alors de la responsabilité des parents du groupe de s'organiser entre eux pour trouver un remplaçant.

* A l'entrée du cours, il s'agit de vérifier que les enfants inscrits (et présents) rejoignent leur cours, les faire goûter et les aider à se préparer (pour le karaté). A la sortie, il faut contrôler que chaque enfant prend ses affaires et retrouve un parent ou une nounou.

DECHARGE

Il est impératif que la décharge de responsabilité soit signée pour que votre enfant puisse participer au cours.

Une décharge de droit d'image est également proposée, autorisant les membres de l'APE et/ou les professeurs des activités à réaliser des photos ou vidéos « souvenir » durant l'année pendant les cours.

FÊTE APE / PORTES OUVERTES

À la fin de l'année scolaire, un spectacle sera préparé par les professeurs pour montrer toutes les choses que les enfants ont appris pendant l'année.

Des portes ouvertes seront également offertes selon l'envie des professeurs.